

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances  
pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME V

ARMÉES

Section Marine.

Par M. André MONTEIL,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Pierre de Chevigny, Jean Périquier, Philippe d'Argenlieu, vice-présidents ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Gustave Héon, Joseph-Pierre Lanet, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Jean Lhospiéd, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Marius Moutet, Henri Parisot, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 tomes I à III et annexe 37), 469 et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexes 36 et 37) (1967-1967).

## CHAPITRE PREMIER

### ANALYSE DES CREDITS

Mesdames, Messieurs,

Sur un budget militaire total de 24.991,4 millions de francs, la Marine reçoit 2.014 millions pour ses dépenses ordinaires et 2.234 millions pour ses dépenses en capital, soit un total de 4.247,5 millions représentant 16,98 % de la masse budgétaire contre 16,6 % dans l'exercice précédent.

Par rapport à 1967, l'ensemble des crédits de paiement des titres III et V présente une augmentation apparente de 336,3 millions, soit 8,6 %. En revanche, les autorisations de programme pour 1968 — soit 2,020,5 millions — traduisent par rapport à 1967 une diminution apparente de 64,5 millions.

Nous disons : augmentation et diminution « apparentes » parce que la présentation du budget de 1968 se trouve profondément modifiée par rapport aux années précédentes et que la comparaison des documents chiffrés ne porte pas sur des termes absolument comparables.

#### *Difficulté d'une étude comparative.*

Quatre éléments perturbateurs interviennent, qui obligent à introduire dans différents chapitres des correctifs compliqués, si l'on veut procéder à une analyse valable. Ces quatre éléments sont :

— l'application au 1<sup>er</sup> janvier 1968 du nouveau régime de la T. V. A ;

— la prise en compte par la section « commune » des soldes des ingénieurs de la Direction technique des Constructions navales (D. T. C. N.) (anticipant sur la décision attendue du Parlement de réaliser au cours de l'année 1968 la fusion des différents corps d'ingénieurs de l'armement) ;

— la création d'un compte de commerce à la Direction technique des Constructions navales ;

— le transfert des crédits d'entretien des munitions du titre V au titre III.

#### *Incidences du nouveau régime de la T. V. A.*

Le nouveau régime de la T. V. A. entraînera l'application de cette taxe à l'ensemble des opérations industrielles et commerciales de la Marine, qu'il s'agisse de la construction des navires, des combustibles, du transport des matériels, des vivres, ou de toute autre prestation. La généralisation de la T. V. A., accompagnée d'une modification de la gamme des taux, produira, suivant les chapitres et les articles budgétaires, des effets de hausse ou de baisse qui se traduiront en définitive par une augmentation de dépenses de 8 millions, soit 0,8 % par rapport à 1967 sur les chapitres d'entretien du titre III et par une diminution de dépenses de 25 millions, soit 1,2 % sur les chapitres du titre V.

#### *Création d'un Compte de commerce à la D. T. C. N.*

Plus important encore est l'effet sur la présentation du budget de la création d'un compte de commerce à la Direction des Constructions et Armes navales.

Il faut reconnaître que le cadre budgétaire classique correspondait mal aux besoins d'un service industriel comme la D. T. C. N., qui devrait faire apparaître, dans un compte équilibré, d'une part le montant de ses charges et d'autre part la valeur de ses produits. Or le découpage traditionnel en chapitres de moyens (soldes, salaires, frais généraux, investissements) et en chapitres de dépenses par destination (études, entretien de la flotte, constructions neuves, fabrications, etc.) ne permet pas d'obtenir une notion exacte des prix de revient. Il a donc semblé utile de créer un compte de commerce, présenté en recettes et dépenses. Les recettes seront constituées par les crédits budgétaires inscrits aux chapitres de destination et, le cas échéant, par le produit des cessions à l'extérieur de la Marine. Les dépenses correspondront aux différentes charges : matières, fonctionnement, main-d'œuvre...

Il résulte de cette création que, dans la présentation du budget pour 1968, les chapitres intéressant les dépenses par nature de la D. T. C. N. sont supprimés et que les crédits correspondants sont répartis entre les chapitres par destination. L'ensemble des crédits ainsi transférés s'élève à 546 millions dont 319 au titre III, 220 au titre V et le reliquat de 7 millions à l'extérieur du budget de la Marine.

En fait, certains chapitres de dépenses par nature sont maintenus mais très réduits. Il s'agit de dépenses qui ne participent pas au compte de commerce : ingénieurs détachés à la délégation ministérielle de l'armement, quelques ouvriers. Les rémunérations correspondantes continuent à figurer au budget.

Il est permis de penser que le nouveau système sera bénéfique à terme et permettra d'établir des devis plus proches de la réalité qu'actuellement.

\*  
\* \* \*

Dans l'immédiat, il constitue un des obstacles essentiels à une comparaison claire du budget de 1968 avec les précédents. Qu'il nous suffise d'indiquer que, retracés sur les mêmes bases qu'en 1967, les crédits du titre III, en diminution apparente de 1,26 %, marqueraient au contraire une augmentation de 4,5 %.

Quant aux autorisations de programme du Titre V, en diminution apparente de 64,5 millions, elles seraient en réalité augmentées de 19,6 millions, soit 0,94 %. Toutefois cette légère augmentation ne doit pas faire illusion. Etant donné la part accrue de la Force navale stratégique (de 611 millions de francs à 737 millions), celle de la flotte conventionnelle diminue d'environ 7,5 %. Les autorisations de programme pour 1968 ne témoignent d'aucun redressement en ce domaine essentiel.

## CHAPITRE II

### LES DEPENSES ORDINAIRES

Les crédits de paiement du titre III s'élèvent en chiffre arrondi à 2.014 millions ainsi répartis :

- 1.182,4 millions pour les chapitres relatifs aux personnels
- 826,4 millions pour les chapitres concernant le matériel, l'entretien, le fonctionnement des armes et services ;
- 4,6 millions se rapportant à des dépenses diverses.

#### *Les dépenses de personnel.*

Les dépenses de personnel concernent essentiellement les personnels militaires puisque, conformément aux réformes déjà réalisées ou en cours de réalisation, les ingénieurs de la D. T. C. N. sont rémunérés sur les crédits de la section « commune » et le personnel ouvrier sur les chapitres d'entretien de la flotte (titre III) et des constructions neuves (titre V).

Le volume global des dépenses de personnel est affecté par une série de mesures nouvelles, qui vont, les unes dans le sens de la diminution, les autres dans le sens de l'accroissement.

Les économies résultent de la décision d'évacuer la base de Mers-El-Kébir, ce qui permet une réduction des effectifs budgétaires de 22 officiers de marine, 11 officiers des équipages de la flotte, 12 officiers du commissariat, 10 ingénieurs des Directions de travaux, 3 officiers d'administration, 765 officiers mariniers quartiers-mâîtres et marins, 96 membres des corps militaires sédentaires, 4 gendarmes maritimes, 21 ingénieurs et techniciens, 12 auxiliaires et 341 ouvriers, soit au total 1.297 personnes. Bénéfice de l'opération, sur le plan comptable cela s'entend : 22,6 millions.

Les hausses ont deux causes essentielles :

— d'une part la nouvelle campagne d'expérimentation au C. E. P. 39,5 millions correspondent au coût différentiel d'entretien des personnels envoyés dans le Pacifique par rapport au coût des mêmes personnels restés en Métropole, ainsi qu'à l'alimentation des personnels nouveaux de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air affectés au C. E. P. ;

— d'autre part l'augmentation des effectifs du corps des Equipages de la Flotte de 260 hommes. Cette augmentation, inférieure aux besoins réels, est exigée par l'armement des nouvelles unités actuellement en construction. Elle représente une dépense nouvelle de 5,2 millions.

Sans anticiper sur le chapitre spécial que nous consacrerons aux problèmes du personnel, bornons-nous à signaler dès maintenant que le bilan de ces diverses mesures aboutit finalement à une diminution des effectifs tant militaires que civils, qui apportera une gêne sensible aux activités de la Marine. Compte tenu du transfert à la section « commune » de 1.455 ingénieurs de la D. T. C. N., les effectifs militaires moyens en 1968 seront environ de 69.500, en diminution de 2.112 par rapport à 1967.

Ajoutons également qu'il n'y a pas trace dans le Titre III de mesures nouvelles concernant l'amélioration des indices de rémunération du personnel officier et non officier.

#### *Les dépenses de fonctionnement et d'entretien.*

Les dépenses du titre III relatives à l'entretien de la flotte s'élèvent à 520,4 millions sur lesquels 239 constituent des transferts entraînés par la création du compte de commerce.

Le crédit de 40 millions inscrit au budget de 1967 au chapitre 34-71, au titre de l'entretien des bâtiments destinés au Centre d'expérimentation du Pacifique, n'a pas été reconduit cette année. Il est vrai qu'en 1968 les bâtiments ralliant le C. E. P. n'auront pas besoin de carénage, mais cette ponction de 40 millions sur les crédits d'entretien est nettement plus élevée que celle que la Marine envisageait et elle n'est pas compensée par l'augmentation de 16 millions qui figure au titre de l'entretien des bâtiments non

destinés au C. E. P. On se trouve en présence d'un bilan négatif de 24 millions qui apportera de graves perturbations dans les programmes de travaux et les carénages.

Pour ce qui concerne l'Aéronavale, il est prévu un entraînement plus poussé des équipages en métropole et une activité plus intense des formations aéronavales au C. E. P., en raison de la campagne d'expérimentations. De ce fait, l'article relatif à l'entretien des appareils de l'Aéronavale est en augmentation de 7 millions dont 4,5 au titre du C. E. P. et 1,9 au titre de l'entraînement. Dans le même temps, le chapitre « combustibles » est augmenté de 18 millions dont 14 au titre du C. E. P. et 2 en vue de l'accroissement de l'activité d'entraînement.

Pour terminer cet examen rapide des dépenses ordinaires, il convient de noter l'inscription au chapitre 34-71 du titre III des crédits afférents à l'entretien des munitions (17 millions) précédemment imputés au chapitre 53-72 du titre V qui, corrélativement, sera allégé d'autant.

\*  
\* \*

En définitive, l'augmentation réelle du titre III est faible. Cette stagnation des crédits ne manquera pas d'entraîner des difficultés sérieuses, qu'il s'agisse du personnel dont les effectifs sont en diminution et dont la condition n'est pratiquement pas améliorée, ou qu'il s'agisse du matériel, qui, vieilli ou normalement usé par des campagnes lointaines, exigerait des crédits d'entretien plus substantiels.

## CHAPITRE III

### LES DEPENSES EN CAPITAL

#### *Interprétation des données chiffrées.*

Avant de procéder à l'analyse des crédits du titre V, il importe de rappeler que toute comparaison avec les budgets antérieurs ne peut avoir de signification que si l'on affecte les chiffres de 1968 d'un certain nombre de correctifs dont le principal, mais non le seul, résulte de la création à la D. T. C. N. d'un compte de commerce.

Ainsi les *crédits de paiement* pour 1968 — 2.233 millions de francs — comportent par rapport à 1967 une augmentation apparente de 362 millions de francs et, en présentation comparable, une augmentation réelle de 231 millions de francs.

Par grandes masses ils se répartissent ainsi :

— constructions de la Flotte (chap. 53-71) 1.173 millions (+ 276) ;

— matériel de série de l'Aéronautique (chap. 53-51) 439 millions (— 40) ;

— ensemble des autres activités, 641 millions de francs (+ 126).

Quant aux *autorisations de programme*, si elles présentent par rapport à 1967 une diminution apparente de 64,5 millions, passant de 2.085 à 2.020 millions de francs, en réalité, dans une présentation comparable, elles s'élèveraient à 2.104 millions, soit 19,6 millions de plus que l'année dernière.



Les 2.020 millions de francs d'autorisations de programme nouvelles se décomposent comme suit :

- 1.277 millions pour les constructions neuves ;
- 219 millions pour le matériel de série de l'Aéronautique navale ;
- 524 millions pour les autres activités dont 308 millions pour les études et 208 millions pour les munitions.

En représentation comparable à celle de 1967, la dotation du chapitre 53-71 « Constructions neuves de la flotte » ne dépasserait pas 1.190,7 millions, soit 58 millions de francs de moins que l'an dernier. Sur ce total, la force nucléaire stratégique reçoit 735 millions et les forces conventionnelles 455 millions au lieu de 640 en 1967. Ainsi l'année budgétaire 1968 confirmera la part prépondérante accordée à la Force nucléaire stratégique (sous-marins et environnement) au détriment de la flotte conventionnelle dont le déclin s'accroîtra.

#### *Le budget est-il conforme au plan ?*

Le budget pour 1968 traduit de telles modifications dans la structure et le rythme d'exécution du Plan qu'il est permis de se demander ce qui reste du dessein équilibré que le Gouvernement proposait au Parlement lors de la discussion de la seconde loi de programme. Les substitutions, les étalements, les ajournements défigurent le projet primitif. Il vaudrait mieux franchement reconnaître qu'enfermés dans le corset de l'enveloppe financière, mais décidés à sacrifier tout à la haute priorité de la force stratégique, nous ne sommes pas en mesure de respecter le Plan. Mais alors, pourrions-nous du même coup prétendre que nous forgeons l'instrument capable de répondre aux missions que le Gouvernement a fixées à nos forces navales ?

#### *Priorité à la F. N. S.*

Le budget de 1968 traduit de grands bouleversements dans l'exécution du Plan. Des besoins nouveaux sont apparus. Le prix du sous-marin nucléaire *Le Redoutable* grossit de 106 millions de

francs exigés par la poursuite de l'étude du système de navigation à inertie.

Pour assurer l'activité de la force nucléaire stratégique, il faut prévoir en haute priorité l'étude de l'hydrographie des grands fonds et la construction d'un bâtiment hydrographe auquel est affectée une autorisation de programme de 45 millions. Quant à l'environnement du sous-marin nucléaire, il exige des crédits plus considérables qu'on ne l'avait envisagé, de telle sorte qu'au chapitre « Constructions neuves de la flotte, article 4 », on a dû prévoir près de 178 millions d'autorisations de programme dont une bonne partie concerne des travaux d'infrastructure.

#### *Le programme « Jaguar ».*

Par ailleurs, la Direction technique des Constructions aéronautiques a demandé la participation de la Marine aux frais d'étude du programme Jaguar, cependant que, pour accroître le niveau d'entraînement de l'aéronautique navale, il a fallu ouvrir une autorisation de programme de 8 millions de francs destinée à l'achat de pièces de rechange.

#### *Les programmes conventionnels sont sacrifiés.*

Comment faire face à ces dépenses nouvelles sinon par des amputations à d'autres postes ? On a donc étalé le programme des corvettes et ajourné le programme du sous-marin nucléaire de chasse à hautes performances *Le Rubis*. Pour ce dernier, la loi de programme prévoyait, dès 1968, une autorisation de programme de 156 millions de francs. On a remis à plus tard — mais à quand ? — l'inscription de cette autorisation de programme.

Quant au programme des corvettes, il sera étalé dans le temps. Certes, les prétextes techniques ne manquent pas. Le projet de construction de cinq corvettes du type *Aconit*, dont l'entrée en service était prévue entre 1970 et 1973, a été abandonné à la suite d'une étude qui a montré qu'à cette date les possibilités de leurs armes anti-sous-marines ne répondraient pas aux progrès prévisibles des équipements de détection sous-marine. On a donc défini la

nouvelle corvette — type C.67 — de 5.000 tonnes (au lieu de 3.200 tonnes pour *Aconit*) dont le programme est différent :

— par la plus grande vitesse (30 nœuds dans les conditions les plus défavorables) ;

— par l'emploi d'un système d'armes fondé sur l'hélicoptère A.S.M. ;

— par la présence d'un système anti-aérien Sol-Air de courte portée.

Le prix de chaque unité sera d'environ 320 millions. L'autorisation de programme de 168 millions qui figure au budget au titre des corvettes, permettra à la fois la poursuite de l'unique *Aconit* en construction et la mise en chantier, sur un rythme très lent, de deux corvettes C.67. Mais d'ores et déjà nous avons pris 18 mois de retard sur les quatrième et cinquième corvettes.

#### *Les opérations en cours.*

Compte tenu des modifications intervenues en cours d'exécution du Plan, quelle est la situation de la flotte en construction et de l'équipement de l'aéronavale, telle qu'elle se dégage du budget pour 1968 ?

a) *Force nucléaire stratégique* : les travaux se poursuivent activement tant sur le sous-marin *Le Redoutable* (lancé le 29 mars 1967) et *Le Terrible* (mis en chantier en juin 1967) qu'en ce qui concerne l'infrastructure indispensable à leur mise en œuvre. La fusée Mer-Sol-Balistique-Stratégique sera tirée à partir du *Gymnote* dans le courant de 1968 et la tête nucléaire expérimentée dans le Pacifique vers la même époque.

*Le Redoutable* est à 48 % d'achèvement. Sa présentation en recette est prévue pour 1968. Il sera opérationnel en 1970. *Le Terrible* est à 5 % de réalisation. Sa présentation en recette est prévue pour 1970.

b) *Flotte conventionnelle* : les réalisations en cours sont les suivantes :

	Etat d'avancement.	
2 sous-marins classiques type <i>Daphné</i> .	17 et 15 %	Présentation en recette en 1969 et 1970.
Frégates :		
<i>Suffren</i> .....	99 %	Présentation en recette en décembre 1965.
<i>Duquesne</i> .....	63 %	Présentation en recette en juillet 1968.
Corvette <i>Aconit</i> .....	6 %	
Corvette type C.67.....	Deux exemplaires en chantier début de 1968.	
T.C.D. <i>Orange</i> .....	En achèvement.	
Chasseurs de mines.....	En achèvement. Autorisation de programme de 67 millions de francs.	

Les plans du premier bâtiment sont prêts ; les appels d'offre seront lancés avant la fin de l'année. Le nombre initial qui était de 8 a été ramené à 5 en raison de l'augmentation du coût de la construction. Le premier sera mis en chantier en 1968.

	Etat d'avancement.	
Aviso-escorteur <i>Balny</i> .....	66 %	Admission au service actif en 1969.
<i>Achéron</i> .....	20 %	Transport de munitions et missiles. Admission au service actif en 1971.
<i>Loire</i> .....	Le bâtiment de soutien logistique <i>Loire</i> est actuellement en essais ; destiné au soutien des dragueurs, il vient s'ajouter aux autres B.S.L. déjà en service : — <i>Rhône</i> ; — <i>Rhin</i> ; — <i>France</i> ; — <i>Garonne</i> .	

### *Grosses refontes et modernisation.*

L'article 2 du chapitre 53-71 comporte une autorisation de programme de 118 millions de francs et un crédit de paiement de 32 millions de francs pour la poursuite des refontes et modernisations de bâtiments entrés en service il y a une dizaine d'années. Cinq escorteurs font l'objet d'une refonte A. S. M. Le premier, le *d'Estrées*, termine ses essais, deux *Maillé-Brézé* et *Vauquelin* sont en cours de refonte. Les travaux sur les deux derniers

commenceront dans le courant de l'année 1968. L'opération doit être terminée en 1970 et permet, en leur donnant un armement moderne, de prolonger ces bâtiments de quelques années.

Les autres escorteurs d'escadre et les escorteurs rapides verront, sans pour autant subir une complète refonte, leurs installations anti-sous-marines modernisées : les travaux doivent être terminés en 1970.

Le système d'exploitation navale et d'informations tactiques S. E. N. I. T. sera installé sur quatre escorteurs transformés avec le système anti-aérien Tartar, quatre escorteurs type T. 53 et le *La Galissonnière*.

Par ailleurs, on procède à une refonte très poussée de six sous-marins type *Narval* : appareil moteur, moyens de détection et système d'armes sont entièrement refaits. Le premier fait ses essais, un autre est en transformation.

Enfin, bien qu'il ne soit pas à la charge de la section Marine, signalons l'achèvement du navire réceptacle *Henri-Poincaré* destiné au Centre d'essais des Landes. Ce bâtiment entrera en service en 1968.

#### *Aéronautique navale.*

Au chapitre 53-51 « Matériel de série de l'Aéronautique navale », nous relevons 219 millions de francs d'autorisations de programme et 439,5 millions de francs de crédits de paiement, dont la plus grande partie est consacrée aux achats de rechanges radio, électronique et aux équipements spéciaux.

Les autres opérations portent sur :

— *les Bréguet « Atlantic »* : il reste 15 appareils à livrer sur les 40 prévus ; ce sera fait avant le 1<sup>er</sup> mai 1968 à la cadence de 2 par mois ;

— *les Super-Frelon* : la Marine devait en recevoir 17 dont 5 destinés au C. E. P. Pour ce qui concerne ces cinq appareils, un a été détruit, quatre seront livrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Les autres appareils, douze en version A. S. M., seront entièrement livrés en 1970 ;

— *Jaguar* : une version navalisée doit remplacer l'*Etendard* qui serait progressivement réformé de 1972 à 1976.

La valeur opérationnelle de l'*Etendard* deviendra insuffisante à la fin de 1973 ; c'est pourquoi avait été prévue la livraison des *Jaguars* dès janvier 1973 ; cette livraison, pour des raisons budgétaires, ne pourra avoir lieu qu'en janvier 1974.

A la demande de la D. T. C. A., une autorisation de programme de 41 millions de francs est prévue pour l'étude des *Jaguars* ; la Marine disposera en 1969 d'un seul prototype navalisé qui servira aux essais sur porte-avions et à l'adaptation de ces bâtiments aux *Jaguars*.

Quant aux *Crusaders*, dont les plans sont limités par construction à 2.000 heures de vol, il a été décidé, pour éviter la réforme de ces appareils à partir de 1972 — époque où les plans atteindront 2.000 heures — d'acheter aux Etats-Unis des plans d'un type nouveau ayant un potentiel de 4.000 heures, ce qui permettra de conserver, à partir de 1973, une flotille opérationnelle ; ce prolongement d'activité suppose que soient également achetés une dizaine de turboréacteurs en 1970.

Le problème de leur remplacement par l'avion à géométrie variable n'est pas encore résolu.

### *Engins.*

Signalons enfin que le système d'armes Malafon (anti-sous-marin) en est au stade de la série et que le Masurca (anti-aérien) donne des résultats satisfaisants.

## CHAPITRE IV

### BASES NAVALES ET AERONAVALES

Les autorisations de programme affectées à l'ensemble des crédits d'infrastructure figurant à la quatrième partie du titre V s'élèvent à 82,6 millions, en augmentation de 7,6 millions par rapport à 1967. Sur cette somme, 21 millions de francs concernent les bases de l'Aéronautique navale. Les crédits de paiement correspondants se montent à 77,25 millions.

Toutefois, il convient de répéter que ces chiffres ne représentent qu'une partie des dépenses qui seront consacrées en 1968 aux opérations d'infrastructure. Nous avons déjà signalé qu'au chapitre des « Constructions neuves de la flotte », on trouve une autorisation de programme de 178 millions et des crédits de paiement de 34 millions qui, pour l'essentiel, représentent les travaux d'infrastructure destinés à la Force nucléaire stratégique.

Nous n'analyserons pas dans le détail les diverses opérations qui seront poursuivies ou entreprises au cours de la prochaine année budgétaire au titre de l'infrastructure. Au surplus, soit par souci d'assurer le secret — ce qui, dans certains cas, est légitime — soit par une sorte de désinvolture à l'égard des Assemblées parlementaires — ce qui est déplaisant — les textes budgétaires relatifs à ces opérations sont des modèles d'obscurité et d'imprécision.

#### *Travaux maritimes.*

Qu'il nous soit permis de noter les travaux importants concernant l'environnement de la Force nucléaire stratégique : installations de l'île Longue, de Crozon, Centre d'entraînement et casernement pour les équipages de sous-marins à Brest, station radio V. L. F. de Rosnay.

En dehors de cette catégorie prioritaire de travaux, signalons :  
— à Brest : la construction d'un appontement pour porte-avions et l'achèvement de la nouvelle école navale ;

— à Lorient : la poursuite de l'installation de la nouvelle école de fusiliers-marins ;

— à Toulon : l'implantation du Centre d'instruction de Saint-Mandrier, destiné à regrouper les écoles de la Marine jusqu'ici très dispersées dans la Troisième Région ;

— Outre-Mer : un certain nombre de travaux limités à des mesures conservatoires et à diverses améliorations.

### *Bases de l'Aéronautique navale.*

Les bases aéronautiques sont en cours d'aménagement ou d'extension, le but étant de regrouper les formations en quelques bases opérationnelles :

— Landivisiau qui sera achevé en 1970-1971 et Hyères pour l'aviation de chasse et d'assaut ;

— Lann-Bihoué dont les réfections de certains bâtiments se poursuivront encore plusieurs années et Nîmes-Garons dont la capacité a été étendue à deux formations, pour l'aviation A. S. M. lourde et embarquée ;

— Lanvéoc-Poulmic et Saint-Mandrier pour les hélicoptères ; en particulier Lanvéoc-Poulmic abritera les Super-Frelon pour lesquels des travaux d'infrastructure très importants doivent être entrepris.

Pour l'ensemble des B. A. N., la modicité des crédits impose un étalement dans le temps des différents travaux d'extension, de reconstruction ou de transformation.

### **L'évacuation de Mers-el-Kébir.**

Nous regrettons d'avoir à traiter par le biais budgétaire du problème politique majeur que constitue l'évacuation en 1968 de la base de Mers-el-Kébir. Ainsi, nos alarmes passées n'étaient pas vaines. A toutes nos interrogations inquiètes, à toutes nos mises en garde, il était répondu de la façon la plus solennelle que le problème ne se posait pas et qu'en vertu des accords d'Evian, la France resterait présente à Mers-el-Kébir pour une période de *quinze ans renouvelable*.

Jusqu'à une date toute récente, se sont poursuivis des travaux dont le volume, depuis 1936, représente plus d'un milliard et demi de nos francs actuels. Cette base, naguère considérée comme



essentielle pour le déplacement de nos forces aéronavales en Méditerranée occidentale, sera évacuée en 1968, à l'exception de l'aérodrome de Bou-Sfer, provisoirement conservé comme escale aérienne entre la France et les Etats amis de l'Afrique noire. Pour justifier sa décision, le Gouvernement invoque des raisons d'économie : 100 millions de francs pour l'exercice 1968, 150 millions en année pleine.

Conformément à une solide tradition, le Gouvernement conforte ses mobiles financiers par des considérations techniques. Selon lui, le triangle Toulon—Mers-el-Kébir—Bizerte n'est plus nécessaire à la France pour contrôler la Méditerranée occidentale. La surveillance peut être complètement assurée à partir des seules bases de la côte française : la totalité de la circulation aérienne et navale s'inscrit aisément sur l'écran de nos radars, et, de nos bases métropolitaines nous pouvons intervenir sans délai en un point quelconque de la Méditerranée occidentale.

Ces arguments ne manquent pas de valeur et il faut bien admettre qu'à partir du jour où l'Algérie devenait indépendante et que la stratégie de dissuasion nucléaire excluait toute idée de « repli impérial » en dehors de l'hexagone métropolitain, Mers-el-Kébir perdait beaucoup de son importance. A cette réserve près seulement, mais elle est capitale : si la base de Mers-el-Kébir n'est plus une pièce maîtresse dans le jeu de la France, elle peut devenir une pièce maîtresse du jeu contre la France. S'il est vrai que, de nos côtes méridionales, nous pouvons assurer la surveillance et l'intervention en direction du Sud, inversement il faut admettre que l'occupant de Mers-el-Kébir pourra assurer la surveillance et l'intervention en direction du Nord, c'est-à-dire de la France. Quel sera cet occupant, demain ou plus tard ? Déjà, le Gouvernement algérien, soutenant que l'évacuation de la base porte un coup à l'économie oranaise, réclame notre aide financière en vue d'une reconversion. Puisse Mers-el-Kébir ne pas devenir un nouvel instrument de chantage politique aux termes duquel ce qui fut une grande base française ne serait plus qu'un avant-poste privilégié des nouveaux protecteurs de la révolution algérienne.

## CHAPITRE V

### PROBLEMES DE PERSONNEL

L'analyse des crédits du Titre III nous a déjà permis de cerner un certain nombre de problèmes concernant les personnels. Il convient maintenant de les examiner plus à fond, en dépassant le cadre étroit des considérations financières.

#### A. — PERSONNEL MILITAIRE

La décision d'évacuer Mers-el-Kébir entraîne une réduction sensible des effectifs militaires : 865 officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots, alors que pour l'armement des bâtiments nouveaux il n'est créé que 260 postes supplémentaires d'officiers mariniers, à l'exclusion de tout poste de quartier-maître et matelot.

La Marine avait demandé une augmentation d'effectif de 2.000 hommes réalisable en trois ans. Bien que l'an dernier quelque assurance ait été donnée sur un relèvement des effectifs, le budget de 1968 se traduit au contraire par une diminution dont il ne faut pas minimiser les conséquences.

En effet, les charges de la Marine sont d'année en année plus élevées en raison notamment de sa participation importante au Centre d'essais du Pacifique. Au cours de l'année 1968, les demandes en personnel se feront plus importantes encore :

— pour les besoins du C. E. P. où des moyens navals supplémentaires entreront en service (un bâtiment base, un transport de chalands de débarquement) ;

— pour les besoins du Centre d'essais des Landes qui verra l'entrée en service du bâtiment réceptacle *Henri Poincaré* ;

— pour l'armement des unités navales qui entreront prochainement en service :

Sous-marin *Le Redoutable* ;

Frégate lance-engins *Duquesne* ;

Bâtiment de soutien logistique *Loire*.

### *Efforts de déflation.*

La Marine a dû faire un effort de réorganisation interne. Elle a révisé au plus juste ses plans d'armement, grâce à des regroupements et des réformes portant sur le style de vie et les horaires du personnel. Les mesures déjà prises ont abouti à des déflations internes touchant 156 officiers, 485 officiers mariniens, 1.870 quartiers-maîtres et matelots. Ces économies éviteront de désarmer de nouveaux bâtiments mais elles entraîneront, dans les années à venir, une réduction de l'activité des bâtiments et des difficultés plus grandes pour leur entretien.

### *Le recrutement.*

Les engagements se stabilisent aux environs de 6.000, chiffre qui correspond à la demande de la Marine, qui doit tenir compte, dans son calcul, de la pyramide des grades du personnel de carrière ou sous contrat et de la nécessité de maintenir un rythme d'avancement convenable.

Si les engagements sont conformes aux prévisions sur le plan quantitatif, ils ne présentent pas toujours la qualité suffisante ; en raison de la faiblesse des soldes, les jeunes gens titulaires du B. E. P. C. ou de diplômes supérieurs, recherchent de préférence le secteur privé où ils trouveront des gains plus élevés et un avancement plus rapide.

Quant au recrutement des officiers, il se heurte à une certaine désaffection des jeunes à l'égard des écoles militaires. Sur 76 admis à l'École navale cette année, 25 ont démissionné, qui n'ont pu être tous remplacés, la liste complémentaire d'admission ne comprenant que 19 noms.

Cette baisse de qualité chez les engagés, cette désaffection des jeunes pour la carrière d'officier, sont dues, entre autres causes, à la médiocrité de la condition militaire par rapport aux situations civiles de même niveau. Or, cette année, le budget ne témoigne d'aucun effort sérieux pour améliorer la condition militaire. Les seuls éléments à signaler sont :

- une provision de 15 millions inscrite à la section « commune » en vue de la réforme des corps d'officiers des trois armées ;
- une provision correspondant au relèvement de 6 % de l'indemnité de charges militaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1968 ;
- une augmentation de 15 % des frais de déplacement.

En revanche, rien n'est prévu pour le relèvement indiciaire de la rémunération de quelque catégorie de personnel que ce soit. La Marine n'a même pas obtenu d'être à parité avec l'Armée de l'Air pour le pourcentage des officiers mariniers admis à l'échelle 4, qui reste fixé à 38 % contre 40 %.

*Les soldes du personnel non officier.*

Les officiers mariniers et quartiers-maîtres en activité ou en retraite ressentiront vivement l'absence de toute mesure de revalorisation indiciaire dans le budget de 1968. Ils n'ont cessé de proclamer que, par rapport à leurs homologues, fonctionnaires du secteur civil, leur situation était allée se dégradant entre 1945 et 1967. Au cours de la discussion budgétaire de l'an dernier, le Gouvernement avait décidé de constituer une commission, où figureraient les représentants des associations des sous-officiers retraités, chargée de déterminer objectivement l'existence et l'importance du décalage intervenu entre traitements civils et soldes militaires pendant la période considérée.

Le Gouvernement connaît les conclusions de cette commission. Les associations de sous-officiers retraités contestent, sur de nombreux points, les bases de calcul retenues. Mais les conclusions de la commission, pour insuffisantes qu'elles paraissent aux intéressés, n'en établissent pas moins l'existence d'un décalage dans l'évolution de la condition des sous-officiers et de leurs homologues civils. Et ce décalage n'est pas minime, comme on le soutient. Quelle que soit la méthode de comparaison retenue, le retard pris par les militaires est important. Sur les bases mêmes adoptées par l'Administration, il serait de 26 points bruts en moyenne pondérée mais selon des calculs que les associations de sous-officiers en retraite jugent, non sans raison, plus conformes à l'évolution réelle des rémunérations, ce retard serait de 73 points bruts.

Dans le projet de budget tel qu'il nous est soumis, rien n'est prévu pour amorcer le rattrapage de ce retard. Au cours de la discussion devant l'Assemblée Nationale, un amendement de la Commission de la Défense, réduisant les crédits du titre III de 10 millions, pour inviter le Gouvernement à améliorer la situation indiciaire du personnel non officier, n'a pas été jugé recevable

en raison de son caractère indicatif. Le Ministre a annoncé une lettre rectificative avant la seconde lecture. Il ne faudrait pas que, cette année encore, le Gouvernement se borne à procéder à quelques réajustements d'échelons, d'importance très limitée. C'est une première étape qu'il convient de franchir vers la parité des soldes militaires avec les traitements civils correspondants, étant bien précisé que toute amélioration doit concerner à la fois la situation du personnel en activité et en retraite.

## B. — PERSONNEL CIVIL

L'évacuation de Mers-el-Kébir aura des incidences importantes sur le personnel civil. Pour les seuls ouvriers, 190 sont supprimés à la Direction des Travaux maritimes (sur un effectif total de 2.206), 151 à la Direction du Commissariat (sur 2.219) et 170 aux Constructions navales, qui s'ajoutent à la déflation normale des ouvriers de cette direction (470 postes supprimés au total).

Ces suppressions n'iront pas sans provoquer de sérieuses difficultés car les trois directions entendent éviter, dans la mesure du possible, les licenciements d'office et recourir seulement au dégagement des cadres volontaires et à la réduction des embauchages.

Aux Constructions navales, il faut également prévoir des difficultés sur le plan technique du fait du plafonnement de l'effectif des techniciens à statut ouvrier.

Le personnel ouvrier reste inquiet au sujet des projets de réforme des arsenaux mais le problème des salaires demeure son principal sujet de préoccupation. En effet, si les décrets du 31 janvier 1967 lui ont apporté une satisfaction sur la procédure (l'évolution des salaires est dorénavant liée à l'évolution constatée par le Ministère du Travail et non plus par le Ministère des Affaires économiques), sur le fond, en revanche, les décrets ont été une déception : les syndicats estiment que les salaires de base fixés par ces textes sont en retard sur les salaires des secteurs de référence.

## CHAPITRE VI

### MARINE D'AUJOURD'HUI. — MARINE DE DEMAIN

Nous voudrions pour conclure ce rapport survoler de plus haut les analyses proprement budgétaires et tenter de donner au Sénat une vision aussi exacte que possible de la situation présente de la Marine, de ses perspectives d'évolution immédiates, et surtout de son avenir à plus long terme. A une époque où le progrès scientifique et technologique entraîne des développements rapides dans les systèmes d'armes, la Marine, pour remplir les missions de sécurité que la Nation attend d'elle, est condamnée à un rajeunissement équilibré et régulier, faute de quoi elle ne disposerait plus que de moyens inefficaces et dérisoires.

Etant donné le délai — cinq ou six ans — qui s'écoule entre la conception du navire, de l'aéronef ou de l'engin et la mise en service, il faut penser l'avenir de la Marine à long terme. Pour le Gouvernement l'heure du choix est venue : dans l'élaboration du III<sup>e</sup> Plan, il manifesterà s'il est ou non décidé à se donner les moyens de sa politique.

#### *La flotte d'aujourd'hui.*

Le tonnage actuel de la flotte est de 331.000 tonnes se répartissant ainsi :

— grands bâtiments de combat (3 porte-avions, 1 porte-hélicoptères, 2 croiseurs) : 85.500 tonnes dont 8.000 tonnes pour le *De Grasse* (sans valeur militaire) ;

— 55 escorteurs : 85.300 tonnes (plus 3.752 tonnes pour 3 escorteurs rapides en réserve) ;

— 21 sous-marins : 19.400 tonnes dont 3.000 tonnes pour *Le Gymnote*, sous-marin expérimental ;

— 54 dragueurs : 21.800 tonnes auxquelles il faut ajouter 16.500 tonnes pour une cinquantaine de dragueurs en réserve ;

- 6 patrouilleurs : 530 tonnes ;
- 25 bâtiments de débarquement (2 T. C. D., 7 B. D. C., 16 petits engins) ; 26.000 tonnes ;
- bâtiments auxiliaires : 94.000 tonnes.

Le léger accroissement du tonnage par rapport aux années précédentes est dû au grand nombre de bâtiments auxiliaires achetés, construits ou transformés pour le Centre d'expérimentation du Pacifique : 81.000 tonnes de navires sont au C. E. P. (dont le *De Grasse*, 2 bâtiments de soutien logistique, 1 bâtiment magasin, 4 bâtiments-base, 1 bâtiment hydrographe, 5 pétroliers, 5 transporteurs ravitailleurs, 2 transports de chalands de débarquement, 5 bâtiments de débarquement de chars, 5 chalands de débarquement, 4 bâtiments annexes).

La majorité d'entre eux ne présente qu'un intérêt limité pour la marine, soit qu'ils ne répondent pas à ses besoins spécifiques, soit qu'ils soient appelés à être condamnés dès la fin des expérimentations.

### *La Marine, à la fin de 1970.*

(Dernière année couverte par la deuxième loi de programme.)

#### a) *La flotte :*

Sont prévus pour être *admis au service actif* jusqu'en 1970 :

En 1967 :

- le bâtiment de soutien logistique *Loire* ;
- la frégate lance-engins *Suffren* ;
- le bâtiment d'expérimentation *Henri Poincaré* pour le Centre d'essais des Landes ;
- le transport de chalands de débarquement *Orage* ;
- deux engins de débarquement.

En 1969 :

- la frégate lance-engins *Duquesne* ;
- l'avisocorvée *Balny* ;
- le S. N. L. E. *Redoutable* ;
- 1 sous-marin type *Daphné*.

Dans le même temps seront retirés du service :

- le sous-marin *Roland-Morillot* ;
- quatre pétroliers ;
- trois bâtiments hydrographes ;
- le bâtiment-base de sous-marins ;
- deux bâtiments de débarquement de chars ;
- un transport de chalands de débarquement ;
- cinq chalands de débarquement.

b) *L'Aéronautique navale* :

L'Aéronautique navale verra dans les trois années à venir le retrait des avions type P 2 V 6 tandis que le nombre des *Atlantic* sera porté à 40, et que 12 hélicoptères *Super-Frelon* (A. S. M.) entreront en service. En 1970, le parc de l'Aéronavale sera constitué de la façon suivante, compte tenu du degré d'attribution des aéronefs.

*Aviation embarquée* :

- une soixantaine d'*Etendards* (chasse, assaut, reconnaissance) ;
- une trentaine de *Crusaders* (intercepteurs tous temps) ;
- une soixantaine d'*Alizés* (lutte A. S. M.) ;
- une douzaine d'hélicoptères *Super-Frelon* (lutte A. S. M.) ;
- une vingtaine d'hélicoptères H. S. S.

*Aviation basée à terre* :

- quarante *Breguet-Atlantic* (patrouille maritime, lutte A. S. M.) destinés à remplacer les *Neptune* (P2V) dont une vingtaine d'exemplaires type P 2 V 7 restera en service.

*Les moyens sont-ils adaptés aux missions ?*

La flotte actuelle, articulée autour des porte-aéronefs constitue un ensemble cohérent ; cependant, son tonnage doit être considéré comme un minimum au-dessous duquel on ne saurait tomber sans conséquences graves tant sur le plan militaire que politique.

Ces moyens sont insuffisants pour remplir simultanément les missions. En particulier, les expériences nucléaires mobilisent une grande partie de la flotte logistique et plusieurs bâtiments de



combat (porte-avions, escorteurs d'escadre, avisos-escorteurs) ; notre capacité d'action extérieure s'en trouve donc momentanément réduite.

D'autre part, la flotte en service est absorbée par une activité croissante qui entraîne une usure accélérée et un vieillissement rapide.

La flotte de soutien logistique : pétroliers, ravitailleurs, bâtiments-ateliers, est encore insuffisante pour donner aux bâtiments de combat la mobilité et l'autonomie indispensables. Une flotte logistique importante est indispensable pour prendre la relève des bases d'Outre-Mer.

Les moyens amphibies sont insuffisants ; nous n'avons pas de bâtiments de débarquement de chars dont la vitesse soit supérieure à dix nœuds.

Nous manquons d'avions capables d'assurer une bonne couverture aérienne des forces à la mer contre les raids à basse altitude.

Nous manquons de bâtiments hydrographes ou océanographes.

Depuis plusieurs années, la Marine, dans le cadre des mesures et des directives reçues, s'efforce de concilier la construction de la force sous-marine et maintenir à un niveau satisfaisant des moyens aéro-navals d'action extérieure. Une solution à court terme nous permettant de disposer de bâtiments normalement équipés et armés, a été trouvée dans les refontes et modernisations : cependant, la plupart de nos bâtiments, malgré ces refontes et modernisations, seront hors d'âge entre 1975 et 1979.

### **Le destin de la Marine se joue demain.**

A partir de 1970 et pour quelques années seulement, la Marine vivra sur un capital acquis grâce aux programmes antérieurs, auquel la faiblesse des tranches navales prévues par les deux lois de programme n'apporte pas le complément suffisant. Des mesures de redressement s'imposent et c'est dès maintenant qu'il faut y songer.

Le Gouvernement a admis la dissuasion comme principe de défense du territoire national. La composante navale de la dissuasion est constituée par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ces sous-marins ne peuvent avoir leur pleine efficacité que s'ils possèdent une totale liberté d'action. Celle-ci ne peut être assurée

que par un environnement naval important constitué par des corvettes, avisos, dragueurs, sous-marins nucléaires de chasse ; cet ensemble constitue les forces de sûreté, ayant pour mission :

— de surveiller les abords des ports d'attache des S. N. L. E. et de neutraliser les bâtiments adverses qui s'y trouveraient, afin de préserver l'immunité et la discrétion du S. N. L. E. ;

— d'explorer les zones de transit et de patrouille des S. N. L. E. et les renseigner sur l'activité adverse.

\*  
\* \*

Mais, la dissuasion s'appliquant seulement au territoire national, n'est qu'un aspect de la politique navale. La France a des intérêts sur mer et outre-mer ; elle s'est engagée vis-à-vis de nouveaux Etats avec lesquels elle a signé des accords de défense. Elle doit protéger son indépendance économique.

La réussite de ces missions dépend des forces qu'on peut mettre en œuvre pour les exécuter. Souplesse d'emploi, autonomie, mobilité, capacité de transport sont les qualités impératives qu'elles doivent posséder.

Seules, des forces navales peuvent réunir toutes ces qualités : elles ne sont pas soumises aux sujétions auxquelles se heurtent d'autres moyens ; elles peuvent vivre sur elles-mêmes pendant de longues semaines ; elles suppléent les effectifs réduits et les moyens limités des bases d'outre-mer qui nous restent. Ce sont ces ensembles de forces, forces de sûreté et forces d'action extérieure, complément indispensable de la dissuasion, qu'il s'agit de mettre sur pied à partir de 1970.

Le refus de choisir — et de choisir à temps — signifierait qu'on accepte le déclin de la Marine, dont nous savons bien qu'il a, tout au cours de notre longue Histoire, toujours coïncidé avec le déclin de la France.